

# Avis et communications

## AVIS DE CONCOURS ET DE VACANCE D'EMPLOIS

### MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SANTÉ

#### **Avis de vacance d'emplois de direction dans les établissements mentionnés à l'article 2 (1° et 7°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière**

NOR : ETSN1202331V

I. – Emploi de directeurs ou directrices adjoint(e)s dans les établissements publics de santé dont la situation est jugée particulièrement difficile et dont les personnels de direction nommés dans lesdits établissements peuvent percevoir la prime spécifique de sujétions (article 5 du décret n° 2005-932 du 2 août 2005 modifié, relatif au régime indemnitaire des personnels de direction), proposés aux directeurs ou directrices d'hôpital de classe normale ou hors classe :

Centres hospitaliers d'Avranches-Granville et Saint-Hilaire du Harcouet (Manche), un emploi « chargé(e) des ressources humaines » ;

Syndicat inter hospitalier de Montceau-les-Mines (Saône-et-Loire), un emploi « chargé(e) des finances » ;

II. – Autres emplois de directeurs ou directrices adjoint(e)s dans les établissements publics de santé, proposés aux directeurs ou directrices d'hôpital de classe normale ou hors classe :

Centres hospitaliers de Bourg-en-Bresse, Hauteville et Pont-de-Vaux (Ain), deux emplois :

1° « Chargé(e) des ressources humaines » ;

2° « Chargé(e) des services économiques et logistiques » ;

Etablissement public de santé mentale départemental de l'Aisne à Prémontré (Aisne), deux emplois :

1° « Chargé(e) des ressources humaines » ;

2° « Chargé(e) des affaires générales, de la communication, directeur(trice) de projet » ;

Centre hospitalier universitaire de Nice (Alpes-Maritimes), un emploi « chargé(e) des relations humaines » ;

Centre hospitalier de Carcassonne (Aude), un emploi « chargé(e) de la plate-forme médico-logistique dans le cadre du groupement Audois de prestations mutualisées (groupement de coopération sanitaire), par voie de mise à disposition auprès du groupement » ;

Centre hospitalier Edouard Toulouse à Marseille (Bouches-du-Rhône), un emploi « chargé(e) des services économiques, techniques et logistiques » ;

Centre hospitalier de Falaise (Calvados), un emploi « chargé(e) des ressources matérielles et des affaires financières » ;

Centres hospitaliers Saintonge à Saintes, Saint-Jean-d'Angély, établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de Saint-Savinien et établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de Matha (Charente-Maritime), un emploi « directeur(trice) de site » ;

Centre hospitalier de Novillars (Doubs), deux emplois :

1° « Chargé(e) des ressources humaines, des affaires médicales et générales » ;

2° « Chargé(e) des finances, des services économiques et du système d'information » ;

Centre hospitalier universitaire de Nîmes (Gard), un emploi « chargé(e) de la coordination des achats de la communauté hospitalière de territoire Cévennes-Gard-Camargue » ;

Centre hospitalier universitaire de Bordeaux (Gironde), un emploi « directeur(trice) adjoint(e) à la direction des ressources humaines en charge de l'attractivité et de la fidélisation » ;

Centre hospitalier de Dôle (Jura), un emploi « chargé(e) des finances et des systèmes d'information » ;

Centre hospitalier universitaire de Saint-Etienne (Loire), un emploi « chargé(e) des achats et de la logistique » ;

Centre hospitalier universitaire de Nantes et centre hospitalier de Bellier à Nantes (Loire-Atlantique), un emploi « directeur(trice) adjoint(e) du pôle activité-développement, directeur(trice) des recettes et du développement » ;

Centre hospitalier de l'agglomération Montargoise à Amilly, centres hospitaliers de Pithiviers et Beaune-la-Rolande (Loiret), un emploi « directeur(trice) délégué(e) du centre hospitalier de Pithiviers » ;

Centre hospitalier universitaire d'Angers et centre hospitalier de Saint-Nicolas (Maine-et-Loire), deux emplois :

- 1° « Secrétaire général(e) » ;
- 2° « Chargé(e) des finances et du système d'information » ;

Centre hospitalier universitaire de Reims (Marne), un emploi « directeur(trice) adjoint(e) du site central et directeur(trice) délégué(e) de pôles d'activité clinique » ;

Centre hospitalier spécialisé de Lorquin (Moselle), un emploi « chargé(e) des affaires générales et du système d'information » ;

Centre hospitalier et centre hospitalier spécialisé de Sarreguemines (Moselle), un emploi « chargé(e) de la qualité, de la gestion des risques, des affaires juridiques et de la gouvernance » ;

Centre hospitalier de Valenciennes (Nord), un emploi « chargé(e) de la stratégie et des coopérations » ;

Hôpitaux universitaires de Strasbourg (Bas-Rhin), un emploi « de directeur(trice) adjoint(e) des ressources humaines, directeur(trice) délégué(e) de pôle » ;

Hôpitaux civils de Colmar et centre hospitalier de Guebwiller (Haut-Rhin), un emploi « directeur(trice) adjoint(e) responsable de site » ;

Hospices civils de Lyon (Rhône), un emploi « chargé(e) des finances, des services économiques et logistiques du groupement hospitalier Nord 2012 » ;

Centres hospitaliers de Saint-Jean-de-Maurienne et de Modane (Savoie), un emploi « chargé(e) du centre hospitalier de Modane et de la filière gériatrique » ;

Centre hospitalier de Chambéry (Savoie), trois emplois :

- 1° « Chargé(e) du projet de la reconstruction du nouvel hôpital » ;
- 2° « Chargé(e) des unités des personnes âgées aux centres hospitaliers d'Aix-les-Bains et de Chambéry » ;
- 3° « Directeur(trice) adjoint(e) au centre hospitalier d'Aix-les-Bains » ;

Centres hospitaliers de Dieppe et d'Eu (Seine-Maritime), un emploi « chargé(e) de la stratégie, des coopérations et de la contractualisation interne » ;

Centre hospitalier intercommunal Elbeuf-Louviers-Val de Reuil (Seine-Maritime), un emploi « chargé(e) des affaires financières et du système d'information » ;

Centres hospitaliers de Meaux, Lagny-Marne-la-Vallée et Coulommiers (Seine-et-Marne), un emploi « chargé(e) des affaires médicales de groupe » ;

Centre hospitalier Marc Jacquet à Melun (Seine-et-Marne), un emploi « chargé(e) des ressources humaines » ;

Centre hospitalier interdépartemental de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent « fondation Vallée » à Gentilly (Val-de-Marne), un emploi « chargé(e) des services économiques, logistiques et de la qualité » ;

Centre hospitalier intercommunal de Villeneuve-Saint-Georges (Val-de-Marne), deux emplois :

- 1° « Chargé(e) des affaires financières, du contrôle de gestion et du système d'information » ;
- 2° « Chargé(e) des affaires générales, juridiques et de la contractualisation » ;

Etablissement public de santé Roger Prévot à Moisselles (Val-d'Oise), un emploi « chargé(e) des ressources humaines » ;

Centres hospitaliers de Saint-Martin et Saint-Barthélemy (Guadeloupe), un emploi « chargé(e) des finances, de l'économat et de la logistique hospitalière ».

Peuvent faire acte de candidature :

- les personnels de direction titulaires de classe normale et hors classe ;
- les personnels inscrits sur la liste d'aptitude au titre de l'année 2012 de personnels de direction des établissements énumérés à l'article 2 (1° et 7°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 (arrêté du 15 décembre 2011) ;
- les fonctionnaires de catégorie A appartenant à un corps ou un cadre d'emploi d'un niveau comparable au sens des dispositions de la loi n° 2009-972 du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique.

Les candidatures, regroupées sur une seule lettre, si elles sont multiples, et établies en double exemplaire (dont un exemplaire revêtant le visa du supérieur hiérarchique), doivent être adressées dans un délai de trois semaines à compter de la date de publication du présent avis (le cachet de la poste faisant foi), à l'adresse suivante : centre national de gestion, département de gestion des directeurs, « Le Ponant B », 21, rue Leblanc, 75737 Paris Cedex 15.

Les candidats aux emplois de directeurs adjoints doivent également adresser leur candidature accompagnée de leur *curriculum vitae* et de leurs trois dernières fiches d'évaluation, aux chefs des établissements de santé où ils sont candidats.

De même, toute demande de communication de fiche de poste devra être effectuée par l'intéressé(e) auprès de l'établissement de santé concerné.